

Pour l'autorité compétente par délégation



**MAIRIE
42330 CUZIEU**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de membres

L'AN DEUX MILLE VINGT CINQ

En exercice 19

LE 17 NOVEMBRE À 20 HEURES 00

Présents 15

Votants 16

Date de la convocation du conseil municipal : 12 novembre 2025

Présents : Jean-François RASCLE - Ghislaine GARNIER - Vincent GRANJON - Laila GAUTHIER - Gérard LECLERCQ - Joëlle JULLIEN - Christian TORRON - Marie-Josée GUBIEN - Philippe BOULOUMIÉ - Bruno SAUVIAC - Véronique MOUNIER - Christine VAN LANDER - Céline KNAP - Richard TISSEUR - Cédric PASSOS - Nadège JACHEZ - Ivann LECOURT - Lucie TEPPE DUPELOT - Vincent CLAPEYRON

Excusés avec pouvoir : Philippe BOULOUMIÉ à Véronique MOUNIER

Excusés : Cédric PASSOS - Ivann LECOURT - Lucie TEPPE DUPELOT

Secrétaire de séance : Richard TISSEUR

2025.038 – LOCATION DE L'ESPACE RURAL D'ANIMATION – MODIFICATION DU RÈGLEMENT

Monsieur le Maire expose :

Les salles de l'espace rural d'animation, en semaine sont occupées par l'école et les associations.

Elles sont louées régulièrement aux particuliers pour des fêtes familiales ou autres manifestations le week-end. Les clés sont données du vendredi 13h30 au lundi 8h00.

En l'absence d'occupation du public « prioritaire », la location pourrait être proposée un jour supplémentaire avant et/ou après moyennant un loyer à la journée.

Il est demandé au Conseil Municipal :

- d'accepter le principe de la possibilité extension de la location avant et/ou après d'une journée en l'absence des activités scolaires ou associatives,
- de valider la rédaction des contrats de location pour la petite salle et la grande salle
- de fixer le tarif journalier supplémentaire, y compris jour férié, à :
 - o 80 € pour la petite salle
 - o 150 € pour la grande salle
- de donner tous pouvoirs à Monsieur le Maire ou à son représentant pour prendre toutes les mesures et signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 16 voix pour :

- accepte le principe de la possibilité extension de la location avant et/ou après d'une journée en l'absence des activités scolaires ou associatives,
- valide la rédaction des contrats de location pour la petite salle et la grande salle
- fixe le tarif journalier supplémentaire, y compris jour férié, à :
 - o 80 € pour la petite salle
 - o 150 € pour la grande salle
- donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire ou à son représentant pour prendre toutes les mesures et signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

Le Secrétaire de séance,
Richard TISSEUR,



Le Maire
Jean-François RASCLE,